

***Au Conseil communal  
de et à  
1424 Champagne***

**Préavis municipal n° 29 (23)**

Municipal responsable : Yves Guilloud

---

**Demande d'adoption d'un crédit  
pour la réalisation d'une école provisoire sur le site de Derrière Ville**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Les travaux de transformation du collège de Champagne devraient débuter durant l'été 2023. En décembre 2022, un préavis pour l'acquisition de 10 modules a été accepté par le Conseil communal. Ce préavis a été amendé pour donner la possibilité à la Municipalité d'acquérir des modules supplémentaires en fonction des opportunités pour un montant de CHF 100'000.-.

Le contenu du préambule du préavis 27(22) reste identique car la situation était déjà établie à cette époque.

Depuis, le programme a évolué et a été défini comme suit par l'école et l'ASIGE :

- 6 salles de classe
- 2 salles multiusages (travaux manuels et musique)
- 1 salle de dégagement
- 1 salle des maîtres
- 3 WC (1x fille – 1x garçon – 1x personne à mobilité réduite)
- 1 préau.

La salle de gymnastique et la salle de couture restent aux emplacements actuels.

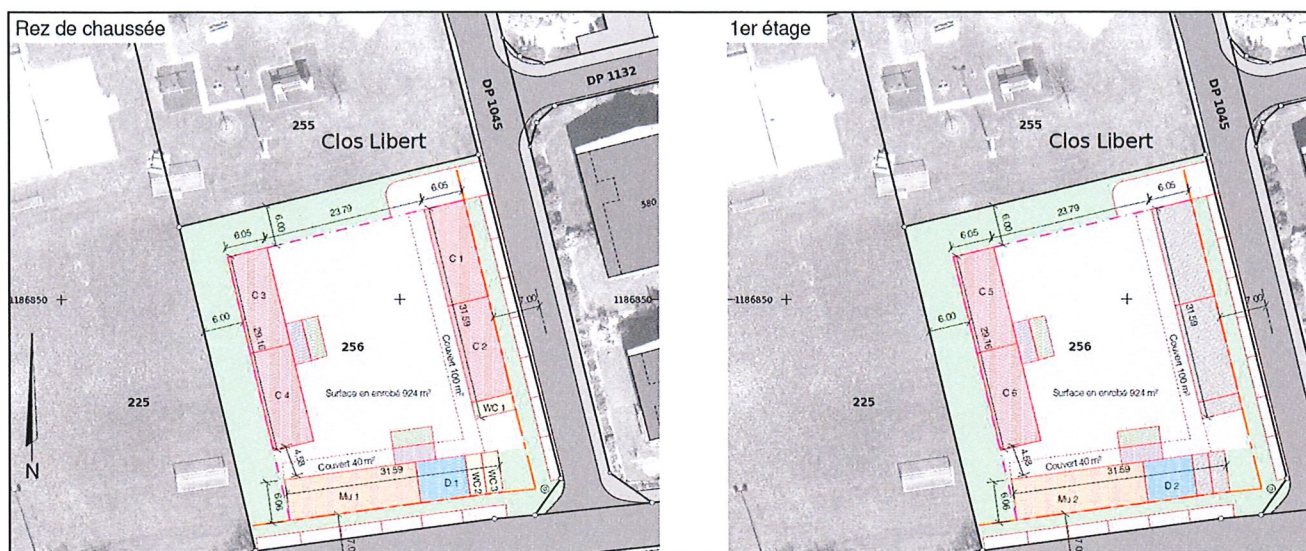
Une structure parascolaire devra également trouver sa place à proximité de ce complexe provisoire. Aujourd'hui, cette structure utilise la buvette de la Fondation du Sport.

Ce projet est en cours de consultation auprès du canton et une mise à l'enquête publique sera ouverte.

## 2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les locaux scolaires provisoires seront intégralement installés sur la parcelle n°256, propriété de la commune de Champagne. La disposition choisie répond entièrement au règlement en vigueur autant pour l'affectation de la zone, les distances aux limites ainsi que la volumétrie.

Afin de limiter l'impact visuel, la disposition côté village sera limitée à un niveau et les deux autres côtés seront disposés sur deux niveaux.



Ces travaux nécessiteront l'aménagement d'une surface plane et uniforme sur la totalité de l'emplacement. Aucune fondation n'est nécessaire.

Le FC Champagne a été renseigné de cette future construction.

Des places de stationnement ont été prévues le long de la construction. La circulation se fera par la route d'accès actuelle. CarPostal a effectué des essais afin de vérifier l'accessibilité à la zone. Le cheminement piétonnier passant par le DP1132 pourra également être emprunté par les élèves pour assurer la liaison avec le centre du village. Si la nécessité est avérée, des patrouilleurs supplémentaires pourront être engagés aux endroits identifiés.

## 3. COÛTS

La Municipalité a discuté avec plusieurs fournisseurs. Il s'avère qu'une location de 3 ans constitue un seuil entre location et achat en terme économique. En effet, au-delà de cette durée, un achat est plus avantageux.

A ce jour, nous savons que les procédures et la construction du futur campus scolaire et sportif dureront au minimum 3 ans, mais en cas de blocage, le délai pourrait se prolonger de 2 à 3 ans.

Tenant compte de cet élément et des modules déjà trouvés préalablement, la Municipalité, en accord avec l'ASIGE, a pris la décision d'acquérir les éléments nécessaires et de les valoriser au terme de la construction du Campus.

Le coût global des travaux s'établit comme suit :

Génie-civil						
	Descriptif	quantité	unité	prix par unité		
1	Travaux préliminaires				CHF	6 000,00
	1.1 Sondages, recherche des conduites	1	gl	3 000,00	CHF	3 000,00
	1.2 Installation de chantier	1	gl	3 000,00	CHF	3 000,00
2	Travaux de terrassement				CHF	47 500,00
	2.1 Terrassement hors chaussée yc grave	2150	m2	22,00	CHF	47 500,00
3	Travaux d'aménagements routiers/place				CHF	37 500,00
	3. Place (10cm enrobé)	1250	m2	30,00	CHF	37 500,00
4	Evacuation des eaux				CHF	33 000,00
	4.1 Fouille en tranchée pour canalisations	200	ml	65,00	CHF	13 000,00
	4.1 Canaïsation PVC 250 yc enrobage et remblais	200	ml	100,00	CHF	20 000,00
	<b>Génie-civil - MONTANT DES TRAVAUX HT</b>				<b>CHF</b>	<b>124 000,00</b>
Autres aménagements extérieurs						
	Descriptif	quantité	unité	prix par unité		
11	Raccordement eau potable	1	gl	5 000,00	CHF	5 000,00
12	Raccordement électrique	1	gl	5 000,00	CHF	5 000,00
13	Raccordement télécom	1	gl	5 000,00	CHF	5 000,00
	<b>Autres aménagements extérieurs - MONTANT DES TRAVAUX HT</b>				<b>CHF</b>	<b>15 000,00</b>
Portacabines						
	Descriptif	quantité	unité	prix par unité		
21	Achat (10 modules, provenance Lausanne)	1	gl	63 000,00	CHF	63 000,00
22	Achat (27 modules, provenance Marin)	1	gl	270 345,00	CHF	270 500,00
23	Achat (25 modules, provenance Lucerne)	1	gl	244 500,00	CHF	244 500,00
24	Achat (modules SAS et escaliers, provenance Lucerne)	1	gl	64 810,00	CHF	65 000,00
25	Achat couvert	1	gl	90 750,00	CHF	91 000,00
26	Démontage, transport, remontage	1	gl	175 030,00	CHF	175 000,00
27	Echafaudages	1	gl	30 000,00	CHF	30 000,00
	<b>Portacabine - MONTANT DES TRAVAUX HT</b>				<b>CHF</b>	<b>939 000,00</b>
Equipements intérieurs						
	Descriptif	quantité	unité	prix par unité		
31	Mobilier (ASIGE)	1	gl		CHF	
32	Electricité + Informatique	1	gl	28 500,00	CHF	28 500,00
33	Chauffage	1	gl	5 000,00	CHF	5 000,00
34	Réserve PAC (pour modules non-équipés)	1	gl	40 000,00	CHF	40 000,00
35	Sanitaire	1	gl	12 000,00	CHF	12 000,00
	<b>Equipements - MONTANT DES TRAVAUX HT</b>				<b>CHF</b>	<b>85 500,00</b>
41	Honoraires BR PLUS - estimation	1	gl	8 500,00	CHF	8 500,00
42	Honoraires Ing feux - estimation	1	gl	3 000,00	CHF	3 000,00
43	Honoraires Ing Gitech - estimation	1	gl	1 500,00	CHF	1 500,00
44	Honoraires exécution	1	gl	5 000,00	CHF	5 000,00
45	Frais Camac	1	gl	1 500,00	CHF	1 500,00
46	Taxes de raccordement	1	gl		CHF	
	<b>Honoraires - MONTANT DES TRAVAUX HT</b>				<b>CHF</b>	<b>19 500,00</b>
	<b>TOTAL HT</b>				<b>CHF</b>	<b>1 183 000,00</b>
51	TVA 7,7%				CHF	91 091,00
52	Intérêts bancaires 1.5%				CHF	57 334,10
	<b>MONTANT DES PRESTATIONS TTC arrondi</b>				<b>CHF</b>	<b>1 331 000,00</b>
	Preavis déjà accordé 27(22)				CHF	196 000,00
	<b>MONTANT PREAVIS TTC arrondi</b>				<b>CHF</b>	<b>1 135 000,00</b>

Sur la base du décompte final, cet investissement sera remboursé par l'ASIGE sur une durée de 3 ans. Les frais d'entretien et d'exploitation effectifs, ils seront facturés en sus, sur la base d'un décompte. En cas de prolongement de l'utilisation de ces classes provisoires, seuls les frais seront facturés. La revente des modules sera au profit de l'ASIGE, dont nous sommes membres. Monsieur Yves Guilloud, municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

#### 4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n° 29 (23),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser une école provisoire,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 1'135'000.-
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 3 ans, à raison de CHF 378'333.35 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2023.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

la secrétaire :

F. Gagnebin

L. Tor Hug

